

DÉLIBÉRATION n° 2014/10/28-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 octobre 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 9 octobre 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Unité d'Enseignement :
«développer l'esprit d'entreprendre et de création d'activité»

Le conseil d'administration approuve la création de l'Unité d'Enseignement «développer l'esprit d'entreprendre et de création d'activité».

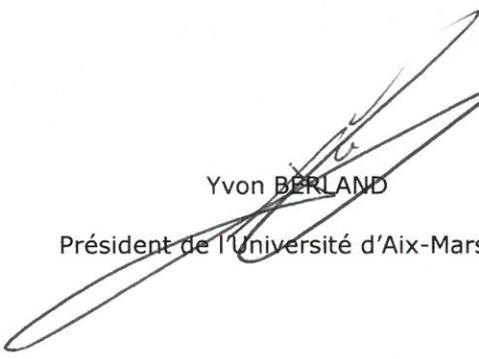
Cette délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 octobre 2014



Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille

